

### Le 3 décembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le troisième jour de décembre deux mille dix-huit à vingt heures.

Sont présents:

- M. Jocelyn Bédard, maire
- Mme Sandra Chandonnet, conseillère siège no 1
- M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
- M. Denis Blier, conseiller siège no 3
- Mme Jénilie Demers, conseillère siège no 4 (ABSENTE)
- M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5
- M. Yves Payette, conseiller siège no 6

### ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
  - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 novembre 2018
- 5.0 Correspondance et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 OMH – Budget révisé 2018
- 8.0 Calendrier des séances du conseil municipal – année 2019
- 9.0 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
- 10.0 Dépôt du registre public des déclarations
- 11.0 Fermeture du bureau municipal – périodes des fêtes
- 12.0 Paiement des comptes de fin d'année
- 13.0 Comité de développement économique
- 14.0 Frais d'entretien et de déneigement
- 15.0 Adoption du 2<sup>ième</sup> projet de règlement relatif aux usages conditionnels
- 16.0 Assurances municipales
- 17.0 Directrice générale suppléante
- 18.0 Signataire pour le Programme de soutien aux politiques familiales municipales et Mada
- 19.0 Demande au Programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres – Volet 1 – Autorisation de signature et engagement de la municipalité
- 20.0 Comptes à payer
- 21.0 Varia
- 22.0 Questions de l'assemblée
- 23.0 Levée de la séance

---

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Sandie Roux fait fonction de secrétaire.

R18-12-179  
Ordre du jour

Il est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R18-12-180  
Intervertir les points

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R18-12-181  
Procès-verbal  
du 5 novembre 2018

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Le 3 décembre 2018

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R18-12-182  
OMH Budget révisé

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le budget révisé de l'Office municipal d'habitation dont la contribution de la municipalité est de trois mille soixante-seize dollars (3 076.00\$) pour l'exercice financier 2018.

R18-12-183  
Calendrier des  
séances

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019, qui débiteront à 20h00 :

- 14 janvier à 20h00
- 4 février à 20h00
- 4 mars à 20h00
- 1<sup>er</sup> avril à 20h00
- 6 mai à 20h00
- 3 juin à 20h00
- 2 juillet (mardi) à 20h00
- 12 août à 20h00
- 3 septembre (mardi) à 20h00
- 7 octobre à 20h00
- 4 novembre à 20h00
- 2 décembre à 20h00

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**ADOPTÉE**

Madame Sandie Roux, directrice générale – secrétaire trésorière confirme que tous les élus ont complété le formulaire des intérêts pécuniaires pour l'année 2019 et ce, en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Madame Sandie Roux, directrice générale – secrétaire trésorière dépose le registre public des déclarations pour l'année 2019 et ce, en vertu de l'article 2 du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

R18-12-184  
Fermeture du  
bureau municipal

Il est proposé par Monsieur Pascal Brûlé et résolu à l'unanimité des conseillers que le bureau municipal sera fermé du 21 décembre 2018 à midi jusqu'au 4 janvier 2019 inclusivement.

**ADOPTÉE**

R18-12-185  
Paiement des comptes  
de fin d'année

Il est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la secrétaire - trésorière à payer tous les comptes avant le 31 décembre 2018 afin de fermer l'année financière.

**ADOPTÉE**

R18-12-186  
Comité de  
développement

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le dépôt d'une somme de cinq mille dollars (5 000.00\$) dans le compte du Comité de développement économique de Notre-Dame-de-Lourdes.

**ADOPTÉE**

Le 3 décembre 2018

R18-12-187  
Frais d'entretien  
et de déneigement

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des factures suivantes :

Le premier versement pour le déneigement des cours municipales des édifices municipaux et des accès aux points d'eau à Canneberge Côté & Bradette au montant de deux mille huit cent soixante-douze dollars et cinquante sous (2 872.50\$), taxes en sus;

Le premier versement pour le contrat de conciergerie à Madame Johanne Paradis au montant de deux mille six cent cinquante dollars (2 650.00\$)

ADOPTÉE

R18-12-188  
Adoption du 2<sup>ième</sup>  
projet de règlement  
relatif aux usages  
conditionnels

Il est proposé par Monsieur Pascal Brûlé et résolu à l'unanimité des conseillers qu'en vertu des dispositions de l'article 128 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce conseil adopte, sans changement, le 2<sup>ième</sup> projet de règlement relatif aux usages conditionnels numéro 314-2018.

QUE copie du 2<sup>ième</sup> projet de règlement 314-2018 soit expédié à la M.R.C de l'Érable, accompagné de la présente résolution.

ADOPTÉE

R18-12-189  
Assurances  
municipales

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurance couvrant les édifices de la municipalité, ses biens et sa responsabilité se termine le 31 décembre 2018 ;

Il est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat d'assurance auprès de Promutuel Assurance Chaudières-Appalaches, société mutuelle d'assurance générale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, pour un montant de seize mille huit cent soixante-dix dollars et vingt-quatre sous (16 870.24\$), taxes en sus;

QUE ce montant soit prévu et payable au budget 2019.

ADOPTÉE

R18-12-190  
Directrice générale  
suppléante

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que Madame Sandie Roux agira à titre de directrice générale en l'absence de la directrice générale actuelle madame Danielle Bédard.

ADOPTÉE

R18-12-191  
Signataire pour le  
programme de soutien  
aux politiques familiales  
municipales et MADA

ATTENDU QUE la résolution R18-10-156 prévoit que la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes participe à la demande d'aide financière collective de la MRC de l'Érable pour la mise à jour de sa politique familiale et MADA;

ATTENDU QUE le ministère de la Famille exige que chaque municipalité présente également une demande individuellement;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un représentant pour signer la demande de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

Il est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE Monsieur Yves Payette soit autorisé à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière au ministère de la Famille pour la mise à jour des politiques familiales et MADA.

R18-12-192  
Volet 1 Programme  
d'aide financière pour  
la préparation des  
municipalités locales  
aux sinistres

ADOPTÉE

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 5 400\$, dans le cadre du

Le 3 décembre 2018

Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400\$, et en confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900.00\$;

QUE la municipalité autorise la directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exact,

ADOPTÉE

R18-12-193  
Compte à payer

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre neuf dollars et dix-sept sous (95 789.17\$), et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :  
Aucun point

R18-12-194  
Levée de la séance

Questions de l'assemblée :  
La période des questions s'ouvre à 20h25 et se termine à 20h26.

Il est proposé par Monsieur Pascal Brulé et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h26.

ADOPTÉE

-

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

-

\_\_\_\_\_  
Initiales